

LE MOT DU MAIRE

Collecte des déchets verts : évolution du service communal

Chères Fressennevilloises, Chers Fressennevillais,

Depuis de nombreuses années, la Communauté de Communes du Vimeu mettait à disposition de notre commune un camion poids lourd de type BOM pour la collecte des déchets verts. Ce service permettait aux habitants de déposer leurs tontes de pelouse, tailles de haies et petits déchets végétaux pour qu'ils soient collectés par les services techniques toutes les semaines à partir d'avril.

Cependant, le véhicule utilisé a aujourd'hui 20 ans et a parcouru plus de 210 000 km. Pour des raisons de coût et de sécurité des agents, la communauté de communes du Vimeu a décidé de réformer ce camion et ne le remplacera pas.

Concrètement, cela signifie que notre commune ne bénéficiera plus de cette mise à disposition. Nous devons donc désormais nous organiser seuls si nous souhaitons continuer à proposer ce service aux habitants.

Nous avons étudié les solutions possibles et, faute de disposer d'un véhicule assez grand pour assurer le ramassage comme auparavant, le service sera maintenu uniquement pour les tontes. Les branchages ne seront plus ramassés.

La nouvelle organisation est la suivante à compter du jeudi 2 avril 2026 : les services techniques ne ramasseront uniquement que les tontes déposées dans des poubelles noires ou des sacs biodégradables qui sont en ventes à la communauté de communauté (dates des ventes au local Rue Henri Barbusse de Friville-Escarbotin les 27 mars, 26 juin et 28 août de 13h30 à 16h30).

Pour les gros déchets verts résultant de travaux importants dans les jardins ou espaces verts, la commune confirme que la benne reste mise à disposition 2 fois par an et que les services techniques peuvent venir la récupérer sur demande. Pour réserver la benne il convient de s'adresser directement à Mr BONHOMME Frédéric au 06.76.47.12.09

La communauté de communes a accepté de mettre un camion à disposition pour les 12 et 26 mars prochains.

A compter du jeudi 2 avril la nouvelle organisation se met en place. Merci de prévoir les poubelles noires ou l'achat des sacs et de respecter les jours de ramassage. Les ramassages se font tous les jeudis à partir de 8h15- pensez à sortir vos sacs ou poubelles la veille !

Je remercie les habitants pour leur compréhension et leur collaboration, en faveur notamment du personnel communal des services techniques (qui va assurer ce service), et je reste bien entendu ouvert à toute suggestion permettant de maintenir la qualité du service dans ce nouveau contexte.

Bien à vous

Le Maire,

Jean-Jacques LELEU



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

Dates et pièces d'identité obligatoires

Les prochaines élections municipales se dérouleront les :

- **Dimanche 15 mars 2026** (1er tour)
- **Dimanche 22 mars 2026** (2nd tour, si nécessaire)

À cette occasion, la Municipalité rappelle les règles à respecter pour pouvoir voter.

Pièce d'identité obligatoire : dans les communes de **1 000 habitants et plus**, la présentation d'une **pièce d'identité** est obligatoire pour voter.

Pièces d'identité acceptées :

Vous pouvez présenter l'un des documents suivants

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat
- Carte vitale avec photographie
- Carte du combattant avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- Permis de conduire sécurisé conforme au format "Union européenne" ou, jusqu'au 19 janvier 2033, permis de conduire rose cartonné édité avant le 19 janvier 2013.
La mise en place définitive du permis de conduire sécurisé conforme au format "Union européenne" n'étant prévue que pour janvier 2033, l'électeur peut, jusqu'à cette date, présenter au moment du vote un permis de conduire en carton qui comporte sa photographie.
- Permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application de l'article L. 224-1 du code de la sécurité intérieure.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans.

L'arrêté du 16 novembre 2018 précité ne mentionne pas le justificatif d'identité électronique « France Identité » tel que prévu par le décret n°2022-676 du 26 avril 2022 dans la liste des titres permettant de justifier de son identité au moment du vote. En l'état actuel du droit, **ce dernier n'est pas recevable comme titre permettant de justifier de son identité au moment du vote**

⚠ Attention : la carte électorale seule ne suffit pas dans les communes de 1 000 habitants et plus, mais elle facilite votre passage au bureau de vote.

Bureaux de vote : veillez à vérifier votre bureau de vote.

Bureau 1 : MAIRIE (salle du conseil municipal)

Bureau 2 : ANNEXE MAIRIE (salle dans la cour de la mairie)

Horaires des bureaux de vote

Les bureaux de vote seront ouverts de **8h à 18h**.

Nous invitons les électeurs à vérifier leur inscription sur les listes électorales et à se présenter munis de leur pièce d'identité afin de faciliter le bon déroulement du scrutin.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la mairie aux horaires habituels d'ouverture.

Voter par procuration : mode d'emploi

Vous pouvez officiellement donner procuration à tout moment et jusqu'à un jour avant le scrutin.

Attention cependant : pour que votre procuration soit valable le jour du scrutin, il faut que **vos** identité ait été vérifiée et la procuration transmise à temps à votre commune de vote.

Il est donc important d'anticiper cette formalité qui s'effectue en quelques minutes.

À qui donner procuration ?

Vous devez choisir une personne :

- Inscrite sur les listes électorales
- Qui votera à votre place

Depuis 2022, le mandataire peut être inscrit dans une autre commune que la vôtre, mais il devra se rendre dans votre bureau de vote pour voter à votre place.

Comment procéder :

1. Récupérer auprès de son mandataire soit **son numéro d'électeur et sa date de naissance**, soit toutes ses données d'état civil et sa commune de vote.
2. Effectuer **la demande de procuration en ligne** via le site officiel **Service-Public.fr** (service Maprocuration)
3. **Se déplacer** au commissariat, en gendarmerie ou au consulat **pour faire vérifier son identité et valider la procuration.**
4. Un **courriel confirme la prise en compte** de la procuration.

Une pièce d'identité est obligatoire.

Des officiers de police judiciaire peuvent venir au domicile des personnes qui ne pourraient pas se déplacer en raison de maladies ou d'infirmité grave pour leur permettre d'établir une procuration. Il faut pour cela en faire la demande par écrit avec une attestation sur l'honneur.

COMMUNIQUÉ À LA POPULATION RÉSERVATION DES SALLES DE LA MAISON POUR TOUS

Reprise par la commune de la gestion des locations de la salle de la Maison pour Tous

La commune souhaite informer l'ensemble des particuliers des évolutions concernant la gestion et la location de la salle de la Maison pour Tous (centre socio-culturel).

Par délibération n° 2025-10-04, le Conseil municipal a décidé l'application de la réglementation et de reprendre à sa charge la gestion de la location aux particuliers de la salle de la Maison pour Tous à compter de ce mois de janvier 2026.

Les locations feront désormais l'objet de contrats établis directement par la mairie.

Tarifs de location de la SALLE - Maison pour Tous pour 200 personnes maxi

Location aux particuliers :

- Vin d'honneur (1/2 journée - durée courte) : 110 €
- 1 journée : 220 €
- Week-end complet : 330 €

Cautions :

Cautions forfait ménage et vaisselle

- Montant : 50 €
- Retenue si les locaux ne sont pas rendus dans un parfait état de propreté
- Un inventaire de la vaisselle sera réalisé à l'entrée et à la sortie
- Toute vaisselle manquante ou cassée sera facturée au locataire selon le tarif unitaire établi

Caution équipement et mobilier

- Montant : 500 €
- Restituée dans un délai maximal de 15 jours après l'état des lieux de sortie, sous réserve de la conformité des locaux

Tarifs du FOYER de la salle - Maison pour Tous pour 50 personnes maxi

Location aux particuliers :

- Vin d'honneur ou repas organisé le midi : 110 €

Cautions :

Caution forfait ménage

- Montant : 50 €
- Retenue si les locaux ne sont pas rendus dans un parfait état de propreté
- Un inventaire de la vaisselle sera réalisé à l'entrée et à la sortie
- Toute vaisselle manquante ou cassée sera facturée au locataire selon le tarif unitaire établi

Caution équipement et mobilier

- Montant : 500 €
- Restituée dans un délai maximal de 15 jours après l'état des lieux de sortie, sous réserve de la conformité des locaux

Informations Générales

MAIRIE

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

CIMETIÈRE

Le cimetière est ouvert de 9h à 17h du 1^{er} novembre au 31 mars.

L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

L'agence postale communale est ouverte les :

Lundi : 9h00-12h00 16h00-18h00
Mardi : 10h00-12h00 16h00-18h00
Mercredi : 10h00-12h00 16h00-18h00
Jeudi : 10h00-12h00 16h00-18h00
Vendredi : 09h00-12h00 16h00-18h00

Numéro Téléphone : 03.22.30.51.04

RAMASSAGE DES TONTES

Le ramassage reprend en mars, il sera bimensuel soit les 12 et 26 puis reprendra de façon hebdomadaire à compter du 1^{er} avril. Pas de ramassage les jours fériés.

⚠ À partir du mois d'avril, la collecte concernera uniquement les tontes de pelouse. Les branchages ne seront plus ramassés.

Il vous est demandé de veiller à sortir vos tontes le mercredi soir et de respecter les contenants.

L'usage des sacs plastiques et des big bags est strictement interdit.

RATICIDE

Le raticide est à retirer aux ateliers municipaux rue du Chevalier de la Barre, du lundi au samedi de 9h30 à 10h00.

MISE À DISPOSITION DE LA REMORQUE DE TRACTEUR

La demande est à effectuer auprès de Monsieur Frédéric BONHOMME, responsable des services techniques au 06.76.47.12.09, deux fois par an, uniquement pour des branchages en grande quantité. La remorque sera chargée par vos soins.

ENTRETIEN DES CANIVEAUX ET TROTTOIRS

Nous vous rappelons que la commune assure l'entretien des caniveaux mais qu'il appartient aux riverains de nettoyer leur trottoir.

Arrêté municipal N° 2021-PM 07

Entretien : en toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.

Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit.

L'entretien en état de propreté des avaloirs placés près des trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou des locataires des lieux. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'ils ne soient jamais obstrués.

COLLECTES DES DÉCHETS MÉNAGERS

Bac gris : les 6, 13, 20 et 27 mars

Bac jaune : les 5 et 19 mars

Les verres sont collectés dans les 9 containers prévus à cet effet répartis dans la commune.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque située 11 rue Jules Guesde est ouverte les :

- mardi de 10h00 – 11h30

- jeudi de 17h00 à 18h00

- samedi de 10h00 à 11h00

COMPOSTEUR PARTAGÉ

La municipalité tient à remercier l'ensemble des habitants qui utilisent le composteur communal et qui veillent au respect des consignes de tri.

Grâce à votre implication et à vos gestes responsables, le compostage fonctionne dans de très bonnes conditions, permettant de réduire nos déchets et de valoriser les biodéchets au bénéfice de l'environnement.

Nous vous remercions pour votre participation active et vous encourageons à poursuivre dans cette voie.

Le **samedi de 9h à 11h45**, chaque fressennevillois a la possibilité de venir chercher du compost.

RAPPEL de consignes à respecter pour assurer un bon compostage :

- ❖ Fruits coupés en morceaux
- ❖ Pas de pommes de terre, coquilles d'huitres, St Jacques, moules...
- ❖ Pas de tonte de gazon
- ❖ Pas de papier
- ❖ Mettre un seau de broyat pour chaque seau de déchets mis dans le composteur
- ❖ Ne pas oublier de mélanger

AIDE À DOMICILE



Nous vous rappelons qu'un service d'aide ménagère géré par le CCAS, existe au sein de la commune pour les personnes âgées. N'hésitez pas à vous renseigner à la Mairie auprès de **Madame Isabelle MERCIER** au **03.22.60.39.61** qui vous conseillera et vous aidera à établir une éventuelle demande de prise en charge financière et assurera un suivi personnalisé de votre dossier.

Notre service d'aide à domicile peut fournir des prestations prescrites soit par les Caisses de retraite au titre de l'aide ménagère, soit par le Conseil Départemental au titre de l'Aide sociale pour les personnes à revenus modestes, soit par des Mutuelles ou enfin, sur demande directe de l'utilisateur. **Devis gratuit et 50 % de crédit d'impôt**

VENTE DE TERRAINS

Suite à la création du nouveau lotissement des Frênes (derrière la Mairie), l'AMSOM HABITAT met en vente 4 terrains à bâtir, à savoir :

	Surface en m2	Cadastre	Prix de vente
Parcelle 1	645	AD 982-955	38 000
Parcelle 2	638	AD 985- 954	41 500
Parcelle 3	637	AD 983-953-979	41 500
Parcelle 4	630	AD 984-980 -952	39 000

RENSEIGNEMENTS DIRECTEMENT AUPRÈS DE :
AMSOM HABITAT

Hélène BOULNOIS, Gestionnaire ventes et syndic

Téléphone : 06 11 77 19 27

1 rue du Général Frère - 80084 Amiens Cedex 2

TRAVAUX DE BRICOLAGE ET JARDINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte, en raison de leur intensité sonore, à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

TRANSPORT COMMUNAL POUR LES COURSES

Ce service de transport pour les courses est assuré le vendredi après-midi et fonctionne comme suit :

- Formulaire d'inscription à compléter
- Réservation jusqu'à la veille du transport
- Accessible à tous, mais il est particulièrement destiné aux personnes âgées sans moyen de locomotion
- Service gratuit
- Périmètre de transport : Feuquières et Friville
- Service assuré par un agent communal
- Départ et retour au domicile de l'utilisateur

GARDONS NOS TROTTOIRS PROPRES !

Trop de déjections canines sont encore laissées sur nos trottoirs et espaces publics. Cette situation nuit à la propreté de notre commune, à la qualité de vie

de tous et au respect que nous nous devons collectivement.

Avoir un chien est un plaisir et une responsabilité. Ramasser les déjections de son animal n'est pas une option : c'est un geste simple, rapide et obligatoire. Au-delà de l'aspect réglementaire, il s'agit avant tout d'une question de civisme et de respect envers les autres habitants, les enfants qui jouent, les personnes âgées ou à mobilité réduite, ainsi que les agents communaux chargés de l'entretien.

Un geste simple : un sac, un ramassage, une poubelle.

Nous rappelons que des sanctions peuvent être appliquées en cas de non-respect de la réglementation.

Ensemble, adoptons les bons réflexes pour que notre commune reste agréable et accueillante pour tous.

Propreté, respect et responsabilité : chacun peut agir !

AIDE JURIDIQUE

Maître Saintyves Renouard, avocate indépendante à Abbeville en droit de la famille, des personnes et du patrimoine, en droit civil, en droit pénal ainsi qu'en droit des affaires, la municipalité vous propose des consultations gratuites en mairie, sur RDV au 03.22.60.39.60.

Prochaine permanence le 13 mars de 9h30 à 10h30.

Démarches administratives MAIRIE

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens qui viennent d'atteindre l'âge de 16 ans doivent se présenter en mairie munis du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité, en vue de leur recensement pour la Journée Défense et Citoyenneté.

REGISTRE ÉLECTORAL

Pour vous inscrire sur la liste électorale de la commune, vous devez remplir **deux conditions cumulatives.**

Avoir le droit de vote, ce qui implique de :

- posséder la **nationalité française** ;
- être **majeur** (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour ;
- jouir de ses **droits civils et politiques**.

Avoir une attache avec la commune au titre de :

- son domicile principal
- sa qualité de contribuable
- sa qualité de gérant de société.

À l'appui de votre demande d'inscription, vous aurez à transmettre plusieurs documents :

- un justificatif de **vos** **identité** (par exemple votre carte nationale d'identité) ;
- un justificatif de moins de 3 mois de **vos** **lien avec la commune** (par exemple votre facture d'électricité).
- Autre document à fournir selon le titre auquel vous demandez votre inscription, se renseigner en mairie

Tout électeur ayant changé d'adresse au sein de la commune est prié de le signaler en mairie, muni d'un justificatif de domicile.

INSCRIPTIONS 2026-2027 ÉCOLE MATERNELLE Jean Moulin de Fressenneville

Les inscriptions à l'école maternelle de Fressenneville pour la rentrée de septembre 2026 pour **les enfants nés en 2023** (PS) auront lieu en deux temps :

1. A la mairie pour retirer un certificat d'inscription à compter du 16 février 2026 auprès du secrétariat aux horaires habituels de la Mairie

Onze vaccinations sont exigibles pour l'entrée à l'école maternelle pour tout enfant né à partir du 1^{er} janvier 2018, sauf contre-indication médicale reconnue. Lors de l'inscription, si une ou plusieurs vaccinations manque(nt), une inscription provisoire est faite. Il est demandé à la famille ou aux responsables légaux de fournir **dans les trois mois** un document attestant du début de la mise à jour de ces vaccinations.

En l'absence de ce document, l'enfant ne peut plus être admis à l'école maternelle.

2. A l'école maternelle :

En appelant au 03.22.30.34.64 à 16h20 ou le matin de 10h30 à 11h pour prendre rendez-vous afin de procéder à l'inscription.

Documents à apporter à l'école : le **certificat d'inscription** remis par la mairie ainsi que la **copie des vaccinations**. Merci.

Les inscriptions des enfants nés au 1^{er} semestre 2024 seront examinées lors d'un second temps d'inscription, en fonction des places disponibles et selon la carte scolaire en vigueur.

La directrice

FERMETURE DU RÉSEAU CUIVRE au 31 janvier 2027 : anticipez dès maintenant

La fermeture technique définitive de l'ensemble des lignes téléphoniques en cuivre (téléphonie fixe classique et accès internet ADSL) sur la commune interviendra irrévocablement le **31 janvier 2027**. À compter de cette date, les services fonctionnant encore sur ce réseau ne seront plus opérationnels.

Le déploiement de la fibre optique est aujourd'hui quasiment terminé. À ce jour, 905 logements sont raccordés, soit 68 % des habitations. Environ 419 logements restent encore à équiper. Même si le nombre réel de foyers encore actifs sur le cuivre pourrait être inférieur, plusieurs centaines d'habitants demeurent concernés.

Il est donc indispensable d'anticiper vos démarches. Si votre logement n'est pas encore raccordé à la fibre, nous vous invitons à contacter dès maintenant l'opérateur de votre choix afin d'éviter toute coupure de service. Attendre la fin de l'année 2026 risquerait d'entraîner un engorgement des services de raccordement et des délais importants d'intervention.

La fibre constitue la solution la plus confortable.

Afin d'accompagner les habitants, une réunion d'information est organisée avec le concours de l'opérateur d'infrastructure, le 3 juin prochain de 9h à 12h à la Maison Pour Tous. Elle permettra de vérifier votre situation, de comprendre les démarches à effectuer et d'être conseillé dans le choix d'une solution adaptée.

Nous invitons chacun à anticiper cette évolution majeure afin d'éviter toute coupure de téléphone ou d'internet.

Informations diverses

DÉCHETTERIE

Du 1^{er} novembre au 14 avril, la déchetterie est ouverte aux horaires suivants :

Lundi 13h30 - 16h45
Mardi 13h30 - 16h45
Mercredi 13h30 - 16h45
Jeudi 13h30 - 16h45
Vendredi 9h00 - 11h45/13h30 - 16h45
Samedi : en continue de 9h00 à 16h45

Contact : Métostock au 06.16.84.56.83

RENOUVELLEMENT DE VOS TITRES D'IDENTITÉ

Vous devez compléter via le lien suivant le formulaire de pré-demande sur la plateforme en ligne de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) :

<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/effectuer-le-renouvellement-de-votre-carte-didentite> puis prendre rendez-vous dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil des demandes : FRIVILLE- ECARBOTIN, GAMACHES, SAINT-VALERY-SUR-SOMME, ABBEVILLE, OISEMONT.

Vous pouvez prendre RDV via le site suivant : <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr>

Conséquences du changement de prénom et/ou de nom sur vos titres d'identité (carte nationale d'identité, passeport)

Le changement de prénom et/ou de nom vous interdit d'utiliser la carte nationale d'identité et le passeport qui vous ont été délivrés avant votre changement de prénom et/ou de nom, qui ne correspondent plus à votre état civil. Ces titres seront invalidés à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de l'actualisation de votre acte de naissance.

Après la réception de la notification de votre changement de nom/prénom, l'officier d'état civil de votre commune de naissance vous informera de l'actualisation de votre acte de naissance. Dès la réception de cette information, vous devrez déposer une demande de renouvellement de votre carte nationale d'identité et/ou de votre passeport auprès de la mairie de votre choix, même si leur durée de validité n'est pas expirée, en fournissant notamment de votre acte de naissance modifié.

Ce renouvellement est gratuit sous réserve de produire la carte nationale d'identité et/ou le passeport dont vous demandez le renouvellement. Après le renouvellement de votre carte d'identité et/ou de votre passeport, vous devrez également renouveler votre permis de conduire, votre carte vitale et tout document mentionnant votre état civil. L'usage d'un titre d'identité qui ne correspond pas à votre état civil est passible de la sanction pour usage de faux prévue à l'article 441-2 du code pénal, soit cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.

INFIRMIÈRES DE GARDE

Le 8 mars : Cabinet de Béthencourt sur Mer – 07.50.58.40.46

Le 15 mars : Cabinet de Friaucourt – 03.22.60.62.26

Le 22 mars : Maud Paris, Sophie Houssaye et Charlotte Guilbaut – 03.22.24.20.20

Le 29 mars : Cabinet de Friville-Escarbotin – 03.22.30.28.95

CENTRE ITINÉRANT CARSAT

Le centre itinérant retraite de la CARSAT Nord-Picardie se déplacera au sein de notre commune, place de la République, rue Jules Guesde le **Mardi 12 mai de 9h20 à 11h30 et 13h à 15h30**.

La prise de RDV s'effectue en appelant le 3960 ou sur le site de lassuranceretraite.fr


SYNDICAT DES EAUX

Ouvert au public tous les matins sauf le mercredi. Tél. secrétariat : 06.29.67.60.54.

LE FRATERNIBUS

L'équipe du Fraternibus vous accueille à Fressenneville le samedi matin sur la place du marché, le mercredi après-midi sur le parking des HLM ou à la résidence des Tilleuls.


Le Fraternibus a pour objectif de rompre l'isolement, favoriser l'entraide et accompagner les personnes pour faciliter leurs démarches administratives.


L'équipe du FRATERNIBUS de Chépy
vous propose

Coiffure


Les vendredis après-midi : local de Chépy
et samedi matin place du marché à Fressenneville dans le Fraternibus

Coupe sur rdv




Atelier numérique

Les mardis après midi
Ordinateur, téléphone.




Atelier couture et créations décoration


Vendredi après midi : local de Chépy



Atelier cuisine

avec repas partagé plusieurs fois par an



Pour tout renseignement
☎ : 07 48 14 85 04
 Facebook : Fraternibus Vimeu - Secours Catholique
Où nous trouver ?
174, place de l'Eglise, 80210 CHEPY

RAPPEL VIMOBILE EXISTE

Vimobile est un service de transport solidaire et bénévole pour les habitants du Vimeu

Il met en relation des conducteurs bénévoles et des passagers qui ne peuvent pas ou plus se déplacer pour les aider dans leurs besoins du quotidien (rendez-vous médicaux et administratifs, courses, visites à des proches, ...).

Contactez la plateforme au 07.48.88.37.51 pour une demande de déplacement 48h avant minimum

LES SERVICES SCOLAIRES

Horaires de l'école maternelle Jean Moulin : 8h35 – 11h55 / 13h35 – 16h15

Horaires de l'école élémentaire Jean Gaudier : 8h15 – 11h45 / 13h30 à 16h

La garderie du matin accueille les enfants à 6h45 et le soir de la sortie de l'école jusqu'à 18h30.

Pour le mercredi, les enfants peuvent être accueillis dès 6h45 au centre périscolaire. **L'ALSH** prendra le

relais de 9h00 à 12h et de 13h30 à 17h30 avec la possibilité de cantine le midi et garderie le soir jusqu'à 18h30.

RAPPEL Inscriptions cantine :

Réservation sur l'application : <https://portail.berger-levrault.fr/MairieFressenneville80390/accueil>.

Pour le repas :

- du lundi : à faire avant le vendredi 9h00
- du mardi : à faire avant le lundi 9h00
- du mercredi : à faire avant le lundi 9h00 (en sélectionnant l'établissement ALSH, repas enfants)
- du jeudi : à faire avant le mardi 9h00
- du vendredi : à faire avant le jeudi 9h00

Inscriptions Périscolaire : Votre enfant pourra être accueilli, à l'école maternelle Jean Moulin, regroupement pour tous les enfants en un seul lieu de 6h45 à 18h30.

Réservation pour le périscolaire matin / soir :

- du lundi : à faire avant le vendredi 9h00
- du mardi : à faire avant le lundi 9h00
- du mercredi : à faire avant le lundi 9h00
- du jeudi : à faire avant le mardi 9h00
- du vendredi : à faire avant le jeudi 9h00

En cas de problème de réservation sur le portail, contactez la mairie au 03.22.60.39.60

La facturation :

Les factures de cantine et de périscolaire sont accessibles sur vos espaces personnels onglet facturation. Vous pouvez les régler en ligne par carte bancaire directement sur l'application. Pour celles et ceux qui rencontreraient des difficultés pour le paiement en ligne, il est toujours possible de régler en mairie par chèque ou espèces.

MAISON FRANCE SERVICES

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques au quotidien ?

Les agents France services vous accueillent et vous accompagnent gratuitement pour toutes vos démarches du quotidien à FRIVILLE-ESCARBOTIN 170 bis rue du Général Leclerc (06.59.83.95.77 - franceservices@cc-vimeu.fr)

Horaires d'ouverture :

- Lundi - Jeudi : 8h45 – 12h15
- Mardi : 8h45 – 12h15 / 14h00 – 16h45
- Mercredi : 8h45 – 12h15 / 14h00 – 18h00
- Vendredi : 14h00 – 17h30

CIDFF

Le centre d'information sur les droits des femmes et des familles de la Somme a pour mission de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle des femmes ainsi que de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes.

Pour mener à bien ses actions, une équipe pluriprofessionnelle se déplace sur Abbeville 6, rue du Chevalier de la Barre.

Accueil assuré du mercredi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Tél : 03.22.31.26.31

Mail : contact@cidff-somme.fr

Site internet : www.cidff-somme.fr

LES INSCRIPTIONS À L'ÉVEIL À LA FOI ET AU CATÉCHISME

Année scolaire septembre 2025 à juin 2026

Éveil à la Foi : enfants de 3 à 6 ans

Catéchisme : à partir de 7 ans

Au catéchisme, nous accueillons les enfants « déjà » ou « pas encore » baptisés.

Inscription auprès de la Paroisse Notre Dame du Vimeu à FRESSENEVILLE, 13 rue Pasteur, le samedi matin à la permanence d'accueil de 09h30 à 12h00.

Tél : 03 22 30 30 27 - Email : ndvimeu@diocese-amiens.com

Site internet : sur Google → catho 80 ou diocèse Amiens → les paroisses

Curé : Père Armel LUKUNI VALENTIN, SDS - 06 81 22 56 74 - alukuni@diocese-amiens.com

DON DU SANG

Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles du Vimeu	
Feuquières-en-Vimeu Salle Socio-culturelle (de 14h00 à 19h00)	
	Lundi 22 juin
	Lundi 26 octobre
Friville-Escarbotin Salle Edith Piaf (de 14h00 à 19h00)	Lundi 27 avril
	Lundi 24 août
	Lundi 28 décembre
Gamaches Salle Paul Eluard (de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30)	
	Mercredi 15 avril
	Mercredi 22 juillet
	Mercredi 30 septembre
	Mercredi 9 décembre

RESTOS DU CŒUR

Les Restos du cœur recherchent des bénévoles pour la collecte organisée les 6 et 7 mars 2026.



REJOIGNEZ-NOUS :



NOUVELLE PROFESSIONNELLE DE SANTÉ

La commune a le plaisir d'accueillir une nouvelle professionnelle de santé.

Madame Emeline VERMEESCH, kinésithérapeute, qui s'installe sur notre territoire afin de proposer ses services aux habitants.

Son cabinet est situé : 24 bis rue Robert et Geneviève Gabard

Nous lui souhaitons la bienvenue et une belle installation au service de la santé de tous !

NOUVEAU COMMERÇANT ITINÉRANT

Un pizzaiolo itinérant fait étape dans la commune

Bonne nouvelle pour les gourmands !

La « **Pizza des Prés Salés** » s'installe tous les mardis de 17h30 à 20h30 selon les saisons sur la place rue Jules Guesde pour vous proposer des pizzas artisanales, préparées sur place avec des produits de qualité.

📞 Réservations conseillées : 06 86 92 86 87

ANIMATIONS-FESTIVITÉS

- 📅 Samedi 7 mars : Loto des parents d'élèves
- 📅 Dimanche 8 mars : Loto du club de Karaté
- 📅 Vendredi 13 mars : Soirée Cabaret de la MPT
- 📅 Samedi 28 mars : Tournoi de judo
- 📅 Du 14/02 au 30/06 : Tournoi interne de tennis

CLUB DES RETRAITÉS DYNAMIQUES

- Repas des mercredis : les 4 et 18 mars et le 1^{er} avril.

Les retraités dynamiques organisent

- une sortie à Paris (cathédrale + repas + bateau mouche + transport) le 11 juin

Tél. : 06.51.35.47.64

- Voyage au Puy du Fou les 5 et 6 septembre 2026. Il reste encore quelques places.

299 € (hôtel, petit-déjeuner, transport, 2 entrées au parc, spectacle cinéscénie)

Payable en plusieurs fois avec un chèque de réservation de 100€ par personne.

Ouvert à tous.

Renseignements au 06.51.35.47.64

SORTIE SPECTACLE : JEANFI JANSSENS



Les **Retraités Dynamiques** organisent une sortie pour assister au spectacle de l'humoriste **Jeanfi Janssens**, le **11 avril 2026** à **Boulogne sur mer**.

Le départ est prévu à **17h**, **place de Fressenneville**, en autocar de tourisme.

Tarif : 61 € par personne pour les adhérents et 65€ par personne pour les non adhérents.

Ce tarif comprend :

- Le transport en autocar de tourisme
- La place de spectacle en 2^e catégorie

Ne sont pas comprises les dépenses d'ordre personnel

⚠️ Sous réserve de disponibilité lors de votre confirmation.

Un acompte de 30 % sera demandé à la réservation.

Le solde devra être réglé un mois avant le départ.

Renseignements et inscriptions : 06 51 35 47 64

LOTO ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES



Loto Fressenneville

VENEZ TENTER VOTRE CHANCE

Jusqu'à **400€** + Caddie de **100€**

Partie enfant gratuit de 14 ans

07 mars 2026
Ouverture à 17h, Début des jeux à 19h

Restaurations & buvette sur place

Réservation au : **06.51.27.53.00**

Tarifs des cartons
2€ l'unité, 10€ les 6, 20€ les 14
Cartons spéciaux : 3€ l'unité, 5€ les 2
Forfait : 14 cartons + 2 spéciaux 25€

Paiement uniquement en espèces

Salle Socioculturel de Fressenneville
organisé et animé par l'APE de Fressenneville

CLUB AZ'ART

Le Club AZ'art offrira un concert Orgue et violon à l'église de Fressenneville le Samedi **14 mars à 18h30**. Vous assisterez à la belle performance de deux jeunes et talentueux artistes
Libre participation

- Mathilde Pinget au violon : jeune soliste diplômée d'un Master du Conservatoire National Supérieur de Lyon, et déjà connue des scènes nationales et européennes. (BBC Proms de Londres, août 2025).
- Raphaël Oliver est quant à lui un organiste virtuose diplômé de deux prix d'écriture qui a improvisé auprès de Thierry Eschaich, Laszlo Fassang et Jean-François Zygel. Il a récemment donné un récital à Notre-Dame de Paris. Diplômé de deux prix d'écriture, d'une licence d'orgue et possède également son studio d'enregistrement à Montreuil ainsi qu'un orgue électronique transportable.
Ils interpréteront un programme varié passant de Bach à Mozart et Schuman sans oublier la musique du film la liste de Schindler ou la merveilleuse méditation de Thaïs...

VIOLENCES INTRAFAMILIALES



VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Victime ou témoin?
Vous avez des doutes?
Parlez-en !

AMIENS

AGENA : 03 22 52 09 52

ABBEVILLE

CIDFF80 : 03 22 31 26 31


3919 écoute et accompagnement juridique et social gratuit



115 accueil et hébergement d'urgence

17 en cas de danger immédiat

COMITÉ DES FÊTES



de **Juliette**
à **Gréco**
ou l'itinéraire d'une femme libre...
Voix : *Pascale Neuvic*
Accordéon, Piano : *François Marnier*

Centre Socio Culturel
Maison pour tous
Fressenneville

VENDREDI
13 Mars 2026
20H30

Centre Socio Culturel
18 rue Charles Verrecques
FRESSENEVILLE

Réservations
06 74 87 54 58

TARIF 10 €

SEJOUR À LA NEIGE DANS LE CADRE DES ALSH

La commune de Fressenneville a organisé un **séjour à la neige** du 14 au 21 février 2026, auquel ont participé **28 élèves de CE2 et CM1** de l'école dans le cadre des ALSH.

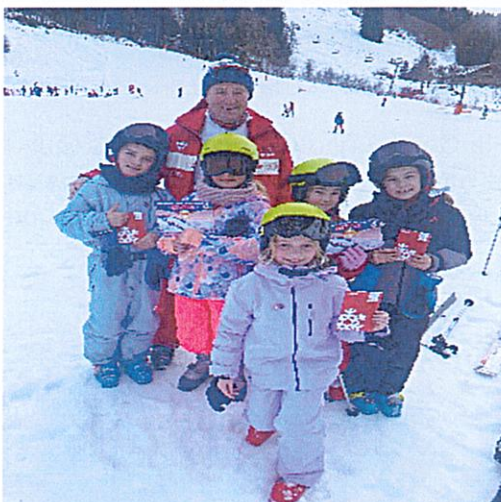
Les enfants ont séjourné à **La Chapelle d'Abondance**, au **chalet Cent Cristaux**, où ils ont profité pleinement de la montagne et de ses paysages enneigés.

Au programme :

- **Cani-rando**, pour une découverte originale de la nature avec des chiens de traîneau,
- **Exploration de la faune et de la flore montagnarde**,
- **Jeux dans la neige** et moments de glisse,
- **Cours de ski** chaque après-midi avec l'École de Ski Française (ESF).

Les veillées étaient elles aussi magiques : un intervenant a fait découvrir aux enfants les **contes savoyards**, pour garder des souvenirs plein la tête.

L'équipe d'animation, composée d'**Amélie Collet, Émilie Deray, Delphine Solon** et **Jordan Hubert**, a veillé à ce que chaque enfant vive des vacances sûres, amusantes et inoubliables.





Tous les enfants sont repartis fiers avec leur **diplôme de ski**, allant de l'Ourson à la **confirmation de la deuxième étoile**, symbolisant leurs progrès sur les pistes.

La neige était au rendez-vous pour le plus grand bonheur des enfants qui ont pu en profiter pleinement.

Un grand bravo aux enfants et à l'équipe d'animation pour ce séjour réussi et plein de sourires !

ACCUEIL DE LOISIRS de Fressenneville

Centre du 17 au 27 février – Vacances d'hiver



Les vacances d'hiver ont été riches en rires, en découvertes et en beaux souvenirs à l'Accueil de loisirs de Fressenneville !

Nous avons accueilli **20 enfants en maternelle** et **42 enfants en primaire**, tous prêts à profiter pleinement de ces deux semaines d'animations.

Chez les plus petits, l'imaginaire était à l'honneur avec les thèmes **Carnaval d'hiver** et **La Banquise** : activités manuelles colorées, jeux givrés et moments festifs ont rythmé leurs journées.

Les primaires, quant à eux, ont voyagé à travers **le monde imaginaire**, explorant créativité et aventure au fil des activités proposées.

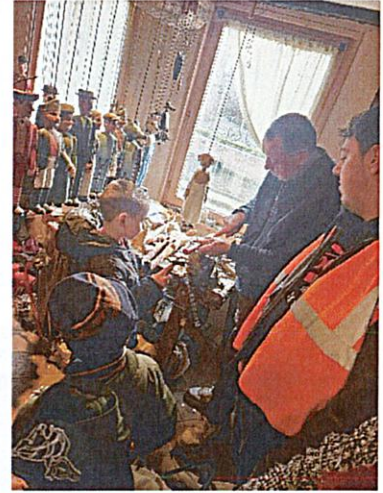
Nous avons eu le plaisir d'accueillir la médiatrice du livre de la Communauté de communes, qui a enchanté les maternelles avec de belles histoires. Les primaires ont également découvert l'univers du théâtre grâce à l'intervention d'Elsa Ritter, qui leur a permis de s'initier à l'expression scénique de manière ludique et participative.

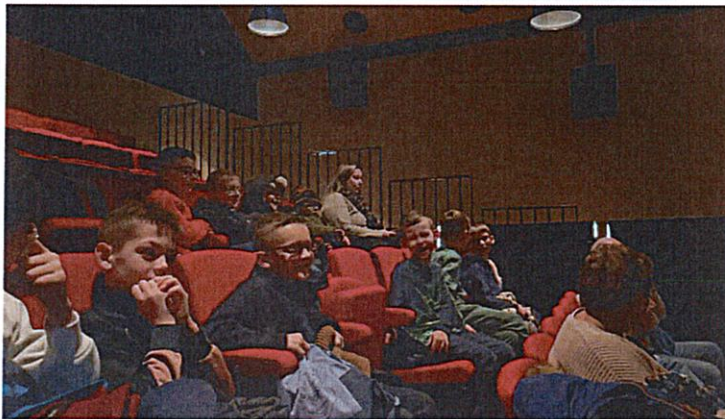
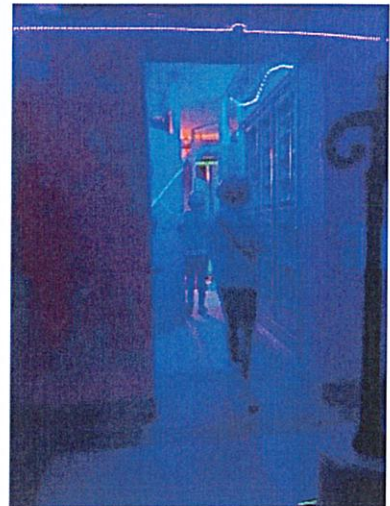
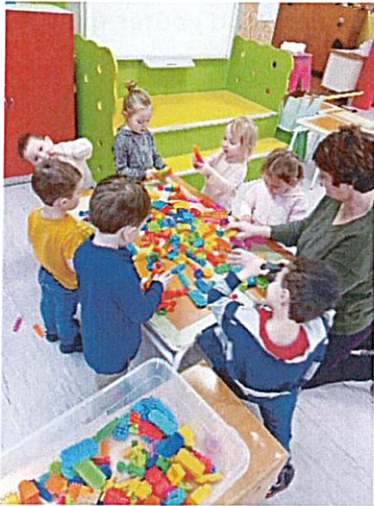
Les sorties ont aussi rencontré un franc succès :

- découverte de **Chés Cabotans d'Amiens**,
- séance de cinéma,
- laser game,
- piscine,

- et pour clôturer ces vacances en beauté : **une sortie bowling suivie d'un grand goûter tous ensemble**, réunissant maternelles et primaires dans un moment convivial.

Les animateurs ont proposé un large panel de jeux et d'activités tout au long du séjour, permettant à chacun de trouver sa place et de s'épanouir.





Les animateurs ont proposé un large panel de jeux et d'activités tout au long du séjour, permettant à chacun de trouver sa place et de s'épanouir.

Un grand merci aux enfants pour leur enthousiasme et leur bonne humeur !

Pour toutes demandes, merci de contacter Amélie Collet : 06.73.47.12.63 et par mail : alsh@mairiedefressenneville.fr

Vivement les prochaines Vacances !!!